Vivre à Etalle 75

Bulletin communal - janvier 2025



Votre bulletin communal est imprimé sur du papier recyclé
Editeur responsable: Administration communale d'Etalle



TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION

01 Nouveau Conseil Communal p.3-4
02 Prime à la vie chère p.5
03 Dossier eau p.6-7
04 Service Population p.8
05 Zone de Police de Gaume p.9
06 Enquête publique p.10
07 Travaux p.11
08 Fête Laïque p.12
09 La vie à Etalle p.12-13

ENVIRONNEMENT

10 Collecte des déchets p.14-15
11 Recyparcs p.16
12 Bien-être animal p.17-18
13 Isolez votre maison p.19-21

JEUNESSE

14 ONE p.22
15 Pirouette p.23
16 Maison de Jeunes p.24
17 Plaines et stages p.25
18 Camps Clérieux p.26

CULTURE & LOISIRS

19 Musée Gaumais p.26
20 Bibliothèque p.27
21 Archetal p.28-29
22 CNCD 11.11.11 p.29
23 Sports p.30
24 La navette des aînés p.31
25 Agenda p.32-35
26 Etalle en poche p.35



01

NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL

Le 13 octobre 2024, vous avez élu un nouveau conseil communal. En voici les membres.

HENRI THIRY
BOURGMESTRE



henri.thiry@etalle.be Urbanisme - Gestion des zonings - Aménagement du territoire - Personnel communal - Etat civil - PLANU - Sécurité - PCDR - Gestion des eaux

MELISSA HANUS
ECHEVINE



melissa.hanus@etalle.be PCDR - Jeunesse - Environnement - Déchets - Communication - Nouvelles technologies - Logement - Santé - Plan de cohésion sociale - Culture - Mobilité

SEBASTIEN PEIFFER
ECHEVIN



sebastien.peiffer@etalle.be Enseignement - Enfance - Accueil Temps Libre - Transition énergétique - Finances - PCDR - Patrimoine - Tourisme - Cultes et fabriques d'église - Plaines de jeux - Bien-être animal

JEAN-LUC FALMAGNE
ECHEVIN



jean-luc.falmagne@etalle.be Economie- Commerce Agriculture - Forêts - Chasse - Travaux - Entretien des bâtiments communaux - Sports - Loisirs - Maisons de village - Associatif - Fêtes forraines - Schéma de développement communal

LAURENT MAILLEN
ECHEVIN



laurent.maillen@etalle.be Affaires sociales - Ainés Logement - Manifestations patriotiques - Entretien des cimetières

VIRGINIE ROELENS
PRESIDENTE DU CPAS



virginie.roelens@etalle.be Plan de cohésion sociale - Petite enfance - Accueil Temps Libre Bibliothèque - Centre d'Eveil Artistique - Espace Public Numérique - Aménagement des cimetières Aménagement des bâtiments communaux

BRICOT FABIENNE
CONSEILLÈRE



VANDEKERKOVE AUGUSTIN
CONSEILLER



MOTTE AUDREY
CONSEILLÈRE



LEQUEUX FRANÇOISE
CONSEILLÈRE



GUILLAUME JOEL
CONSEILLER



GILLARD CONSTANCE
CONSEILLÈRE



ABRASSART ANNE
CONSEILLÈRE



EGON VALERIE
CONSEILLÈRE



PIERRE MINET
CONSEILLER



PIRARD MICHEL
CONSEILLER



VAN BUGGENHOUT LIEVE
CONSEILLÈRE



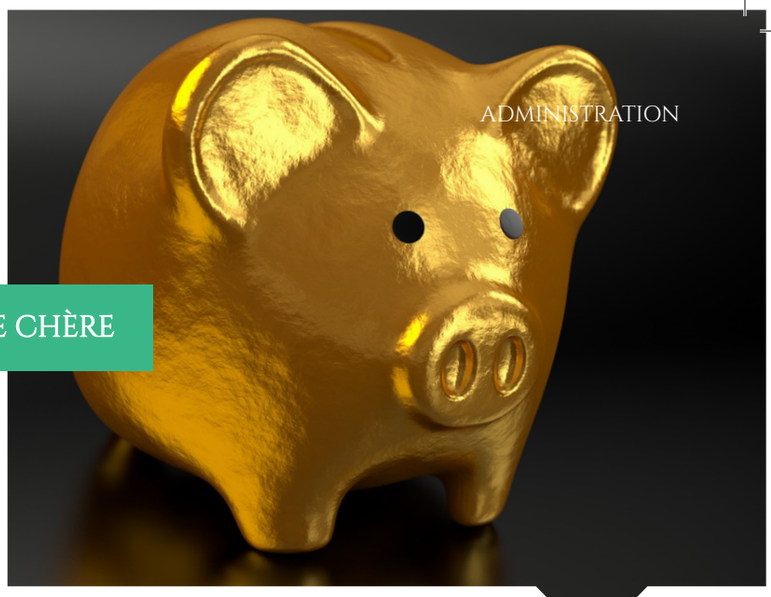
Retrouvez l'ensemble de ces informations et les PV du conseil communal sur la page www.etalle.be/conseil-communal



C'est le lundi 2 décembre 2024 que les conseillers communaux élus à l'issue du scrutin du 13 octobre 2024 ont prété serment à la maison communale. Le conseil communal de la mandature 2024-2030 est composé de 17 élus issus de 2 groupes politiques:

La liste Mayeur: 16 élus
La liste Ecolo: 1 élue

Remercions les conseillers sortants pour leur implication lors de la dernière mandature :
Jean Guillaume, Georges Gondon, Mireille Hannick, Nathalie Boutet, Anne-Marie Claude, Julie Comblen et Sébastien Blanchard.



02

PRIME À LA VIE CHÈRE

Une prime annuelle aux familles est allouée par la Commune d'Etalle depuis 2012. Cette prime est versée une fois par an et par enfant.

QUEL EST LE MONTANT DE LA PRIME ?

Le montant de la prime est de 60 euros par enfant qui, au 1er janvier de l'exercice considéré, est régulièrement inscrit au registre de la population de la Commune d'Etalle et qui bénéficie d'allocations familiales à charge.
Le montant de la prime est doublé en faveur des enfants bénéficiant d'allocations familiales majorées pour handicap ou maladie.

J'AI EMMÉNAGÉ SUR LA COMMUNE D'ETALLE APRÈS LE 1er JANVIER, PUIS-JE DEMANDER LA PRIME ?

Non. La prime est liquidée en faveur du parent qui, au 1er janvier de l'exercice considéré, est régulièrement inscrit au registre de la population de la Commune d'Etalle

.

MON ENFANT EST NÉ APRÈS LE 1ER JANVIER, PUIS-JE DEMANDER LA PRIME ?

Non. La prime est liquidée en faveur de l'enfant qui, au 1er janvier de l'exercice considéré, est régulièrement inscrit au registre de la population de la Commune d'Etalle.

QUELLE EST LA DATE BUTOIR POUR RENTRER MA DEMANDE ?

La demande doit être rentrée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice en cours. Passé ce délai, la demande sera caduque. Aucune demande rétroactive ne sera acceptée.

QUELS DOCUMENTS DOIS-JE FOURNIR ?

Pour que la demande soit complète, vous devez compléter le formulaire de demande de liquidation de la prime aux familles qui est téléchargeable sur le site internet de la Commune d'Etalle : https://www.etalle.be/primes.

Vous devez également joindre une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales relative à l'enfant considéré et établissant que celui-ci bénéficie d'allocations et, le cas échéant d'allocations majorées pour l'année correspondant à l'exercice en cours.

LE DOSSIER EST INCOMPLET

Lorsqu'un dossier arrive incomplet, l'agent en charge de la gestion des demandes informe le demandeur des documents manquants à fournir. Si les pièces justificatives manquantes ne sont pas transmises avant le 31 décembre de l'année en cours, la demande sera considérée comme incomplète et la demande de prime sera refusée.

COMPTE BANCAIRE

Veillez à bien mentionner le numéro de compte sur lequel sera liquidée la prime à la vie chère lorsque vous complétez le formulaire.
La prime sera versée sur un compte financier ouvert au nom des parents pouvant prétendre au paiement.

A QUI DOIS-JE ENVOYER LES DOCUMENTS ?

Deux possibilités s'offrent à vous :
- Soit vous déposez les documents à l'accueil au service population ;
- Soit vous envoyez les documents par mail (un accusé de réception vous sera envoyé) à Madame Josiane Clément : josiane.clement@etalle.be

QUAND EST-CE QUE LA PRIME ME SERA VERSÉE ?

Les demandes de primes rentrées entre le 1er janvier et le 30 juin seront versées début août.
Les demandes de primes rentrées entre le 1er juillet et le 31 décembre seront versées fin janvier.

Des questions subsistent ?

Vous pouvez contacter Madame Josiane Clément au 063/45.01.27



03

DOSSIER EAU

Afin de pouvoir effectuer la facturation de la redevance eau pour l'exercice 2024, vous avez reçu début octobre un coupon à nous retourner afin de nous communiquer l'index repris sur votre compteur.

VOTRE FACTURE D'EAU

Les personnes ayant un compteur dit « intelligent» n'ont pas reçu le coupon à compléter, car le relevé se fait à distance par les fontainiers.

La technologie pouvant rencontrer une défaillance, un courrier vous a tout de même été envoyé afin de communiquer votre index d'eau et de vous permettre de le vérifier.

L'envoi des factures est prévu pour le 21 janvier 2025. Si vous n'avez pas reçu votre facture de régularisation début février, cela peut s'expliquer soit par le fait que vous n'avez pas rentré votre index d'eau, soit parce que le relevé à distance n'a pas été réalisé.

Pour ceux qui n'ont pas de compteur intelligent et qui n'auraient pas encore compléter leur coupon, il vous reste encore un dernier délai pour nous le faire parvenir, et ce pour le 14 février au plus tard :

- Soit par courrier ;
- Soit par mail : josiane.clement@etalle.be
- Soit par téléphone : 063/45.01.27

Les personnes qui, en raison de leur âge ou de leur état de santé, sont dans l'impossibilité de procéder elles-mêmes au relevé de l'index de leur compteur d'eau peuvent s'adresser à l'Administration communale qui enverra le fontainier.

La même démarche peut être faite pour signaler tout problème lié à votre raccordement.
Contact : 063/45.01.27

L'abonné qui n'aura pas communiqué le nouvel index de son (ses) compteur(s) à l'expiration du délai imparti recevra une facture forfaitaire.

QUELQUES CONSEILS

L'eau est un bien précieux, indispensable à la vie. Ne la gaspillez pas. En hiver, protégez votre compteur contre le gel. Il pourrait éclater et entraîner une fuite d'eau. Le remplacement du compteur vous sera facturé.

DÉMÉNAGEMENT-EMMÉNAGEMENT

Demandez le formulaire par téléphone ou téléchargez-le via notre site internet : http://www.etalle.be

En cas de changement de locataire, le document doit être complété, signé et renvoyé dans les 30 jours maximum. En cas de vente, dans les 8 jours après la date de l'acte notarié.

FACTURES INTERMÉDIAIRES (ACOMPTES EAU)

Les factures intermédiaires sont calculées par le logiciel et par rapport à la consommation de l'année précédente.
Les factures intermédiaires sont trimestrielles.

RÉCLAMATION

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de nos services par simple courrier. Une réponse sera assurée dans le mois (sous réserve). Toute réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement (article 43 du règlement général de distribution d'eau à destination des abonnés et des usagers).

LITIGE

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Arlon sont compétents.

DURETÉ DE L'EAU

Elle se situe entre 25 et 26.

8 ASTUCES POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'EAU DANS LA MAISON



1. Assurez-vous qu'il n'y a aucune fuite dans les installations. Comment faire ? Relevez votre compteur avant d'aller dormir. N'ouvrez aucun robinet. Relevez votre compteur au réveil. Si le compteur a tourné, alors vous avez une perte dans votre installation.
2. Favorisez l'utilisation de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille.
3. Privilégiez la douche plutôt que le bain.
4. Ne pas laisser l'eau couler lorsque vous vous brossez les dents, vous rasez ou vous lavez le visage.
5. Privilégiez le lave-vaisselle à la vaisselle à la main. Si vous n'avez pas de lave-vaisselle, réduisez votre consommation d'eau en utilisant deux bacs : le premier pour le lavage et le second pour le rinçage.
6. Utilisez des dispositifs spécifiques pour ne pas gaspiller d'eau.
7. Installez un système à double débit sur la chasse d'eau.
8. Arrosez vos plantes avec de l'eau récupérée.

QU'EST-CE QUE LE FONDS SOCIAL DE L'EAU (FSE) ?

Le FSE est un mécanisme financier, prévu dans le Code de l'eau (décret du 20 février 2003 qui constitue la base légale de la mise en place d'un Fonds social de l'eau en Région wallonne ainsi que son arrêté d'application adopté par le Gouvernement wallon le 4 février 2004), pour aider les consommateurs en difficulté de paiement de leur facture d'eau.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU FSE ?

Il doit s'agir d'une personne physique qui est en défaut de paiement de sa facture pour sa consommation d'eau à résidence principale (pas pour les résidences secondaires donc) et pour un usage exclusivement domestique répondant à ses besoins et ceux de son ménage (pas exemple, pour une activité commerciale).

Il existe 2 exceptions (expliquées dans les FAQ) :
- Lorsque le consommateur n'est pas titulaire de l'abonnement et paie son eau au propriétaire;
- Lorsque le consommateur a déménagé.

COMMENT PUIS-JE BÉNÉFICIER DU FSE ?

Le seul interlocuteur direct est le CPAS de la commune où est domicilié le consommateur en défaut de paiement. Chaque CPAS dispose des informations et du personnel qualifié pour vous aider dans vos démarches.

CPAS Etalle, Place des Chasseurs Ardennais 8 – 6740 Etalle

Permanence sociale le lundi, le mercredi et le vendredi matin de 09h00 à 12h00. En dehors de ces horaires, veuillez prendre rendez-vous au 063/45.55.53

Munissez-vous des courriers de rappel de la commune ainsi que de tous les documents nécessaires à l'élaboration de votre situation financière (preuves de charges et de tous les revenus du ménage).

Pour de plus amples informations et pour consulter les FAQ, rendez-vous sur http://www.spge.be/nl/fonds-social-de-l-eau.html?IDC=2039



04

SERVICE POPULATION

Le service population vous accueille du lundi au samedi de 9h à 12h ainsi que le mercredi de 13h30 à 16h30.

CHANGEMENT POUR LES VOYAGES À L'ÉTRANGER

Veuillez toujours consulter le site ci-dessous avant de prévoir votre voyage :
diplomatie.belgium.be/fr/documents-de-voyage

Voici deux exemples de changement prévus à partir de 2025 :

Tunisie :

Documents de voyage requis :
• Un passeport en cours de validité
ou
• Jusqu'au 31/12/2024 : une carte d'identité en cours de validité, en cas d'un voyage organisé, c'est-à-dire par avion et avec un séjour en hôtel réglé par un tour opérateur ou d'une agence de voyage. A partir du 01/01/2025, un passeport sera obligatoire.

Royaume-Uni :

Documents de voyage requis :
• Un passeport en cours de validité
• À partir du 02/04/2025 : une ETA (autorisation de voyage électronique), que vous pouvez demander à partir du 05/03/2025 sur le site Apply for an electronic travel authorisation (ETA) - GOV.UK (www.gov.uk)

CHANGEMENT TARIFAIRE POUR LES CARTES D'IDENTITÉ :

Augmentation du prix des cartes d'identité à partir du 01/01/2025 :
- Carte d'identité des + de 12 ans vivant en Belgique : 19,70 euros
- Carte d'identité des – de 12 ans vivant en Belgique : 7,90 euros

PETIT RAPPEL

Certains dossiers ne sont traités qu'en semaine et uniquement sur rendez-vous:
- Les reconnaissances de paternité;
- Les déclarations de mariage;
- Les cohabitations légales;
- Les dossiers étrangers;
- Les dossiers d'Etat civil

Nous pouvons prendre la photo (à partir de 4 ans) pour la commande et/ou renouvellement de votre carte d'identité et passeport.

Il faut vous munir d'une photo pour la commande ou le renouvellement de votre permis de conduire car l'appareil n'est pas compatible.

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE EN 2025

- Lundi 21 avril
- Du 1er au 03 mai
- Jeudi 29 au 31 mai
- Lundi 9 juin
- Lundi 21 juillet
- Vendredi 15 août
- Samedi 16 août
- Samedi 27 septembre
- Samedi 1er novembre
- Lundi 10 novembre
- Mardi 11 novembre
- Samedi 15 novembre
- Mercredi 24 décembre (après-midi)
- Jeudi 25 décembre
- Vendredi 26 décembre
- Samedi 27 décembre
- Mercredi 31 décembre 2025 (après-midi)

05

ZONE DE POLICE DE GAUME



En automne de brusques changements météo peuvent surprendre les usagers de la route : pluie, brouillard, feuilles mortes et parfois même gelées ...

Quelques conseils pour rouler en sécurité en automne :

- Réduisez votre vitesse dès qu'il pleut et tant que la chaussée est humide. Augmentez la distance de sécurité pour tenir compte de l'allongement de la distance de freinage (3 à 4 secondes). Cette distance de freinage dépend de l'état du sol, elle est nettement plus longue sur un sol mouillé ;

- Vérifiez l'état des pneus, car des pneus usés favorisent les pertes de contrôle comme l'aquaplaning ou un dérapage incontrôlé. Les pneus doivent présenter une hauteur de sculpture minimum de 1,6 mm sur toute la circonférence. Toujours vérifier la profondeur de sculpture à différents emplacements. Un léger sur-gonflage peut améliorer la tenue de route sur chaussée mouillée ;

- Une route bordée d'arbres peut être dangereuse car l'eau et les feuilles mortes accumulées dans les virages et une entrée trop rapide dans la courbe augmentent le risque de sortie de route !

- Allumez les phares pour voir et être vu. Les phares doivent être nettoyés régulièrement, car une fine couche de poussière réduit fort leur portée lumineuse. Si vous êtes un usager faible, portez des vêtements rétro réfléchissants ;

- Contrôlez et au besoin remplacer les essuie-glaces ;

- La conduite sous la pluie demande plus de concentration. Sur un long trajet, elle fatigue plus vite et les battements des essuie-glaces peuvent provoquer chez certains un phénomène de somnolence ;

- il faut se méfier des « trous noirs », ces passages d'une zone éclairée à un espace plus sombre d'où un piéton peut surgir à tout moment. Gardez toujours une paire de lunettes de soleil dans votre véhicule. En automne, les levers et couchers du soleil peuvent être éclatants et éblouissants ;

- si vous dérapez sur des feuilles mortes ou à cause de la pluie, fixez toujours votre regard sur l'endroit vers lequel vous voulez vous diriger et non sur l'obstacle.

DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ PUBLIQUE

La propreté: l'affaire de tous!
C'est au quotidien, par de petits gestes simples et en prenant de bonnes habitudes, que nous contribuons tous à la propreté, et ainsi à la qualité de notre cadre de vie. Mais que prévoit le règlement général de police?

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'article 28 du règlement général de police prévoit que « le bon état de propreté des trottoirs, accotements et filets d'eau des immeubles, habités ou non, doit être assuré en tout temps, par toute personne responsable (occupant, concierge, syndic, etc.) »

Par temps hivernal, les trottoirs couverts de neige et de verglas doivent être dégagés ou rendus non glissants sur toute leur largeur pour les trottoirs de moins d'1,5m de large et sur une largeur de minimum 1,5m pour les trottoirs plus larges (article 45).



06

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative aux propositions de calendrier et de programme de travail ainsi que les enjeux majeurs en matière de gestion de l'eau à prendre en considération pour l'élaboration du 4ème cycle des plans de gestion par district hydrographique (2028-2033).

DONNONS VIE À L'EAU !

Vous êtes invité à donner votre avis sur le programme, le calendrier et les questions importantes proposées pour protéger nos rivières, nos fleuves et nos eaux souterraines.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et ce, en vertu du Code de l'eau.

La durée de l'enquête publique est de six mois, à savoir du 02 décembre 2024 au 02 juin 2025.

Les documents sont consultables sur le site internet : eau.wallonie.be, aux sièges des contrats de rivière ou sur leur site: http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere.

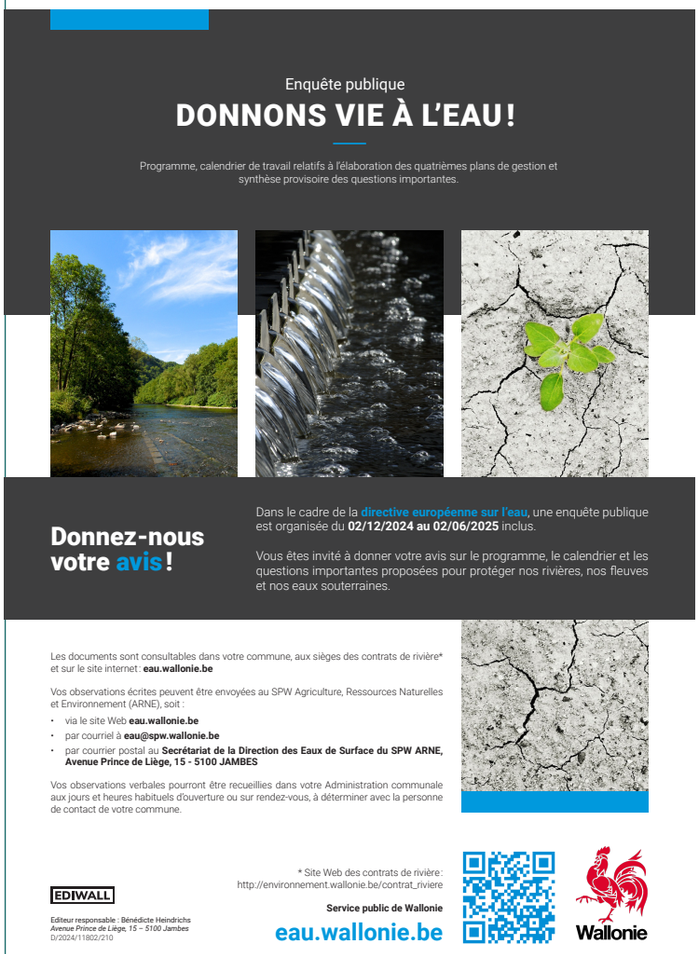
Vos observations écrites peuvent être envoyées au SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (ARNE), soit :

- via le site Web : eau.wallonie.be
- par courriel à : eau@spw.wallonie.be
- par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface du SPW ARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Les documents sont également consultables à l'Administration communale d'Etalle, rue du Moulin, 15, à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable, pendant les heures de service: du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et le mercredi de 13h à 17h ou sur rendez-vous en dehors de ces heures auprès de Marie-Valérie Marquet: 063/45.01.25.

Vos observations peuvent être transmises, au plus tard pour le dernier jour de l'enquête, par courrier ou par mail à marie-valerie.marquet@etalle.be.

Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique : Administration communale de et à Etalle, rue du Moulin, 15 le 02 juin 2025 à 11h30.

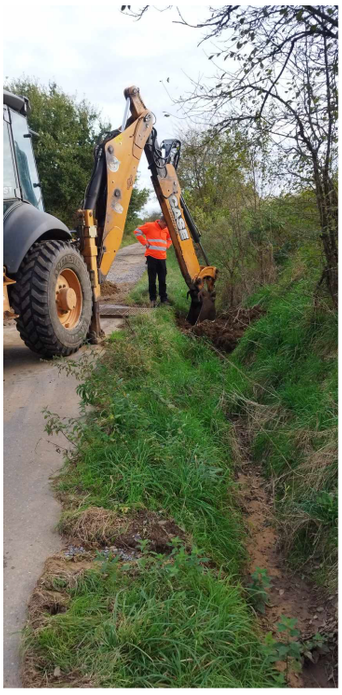


07

TRAVAUX



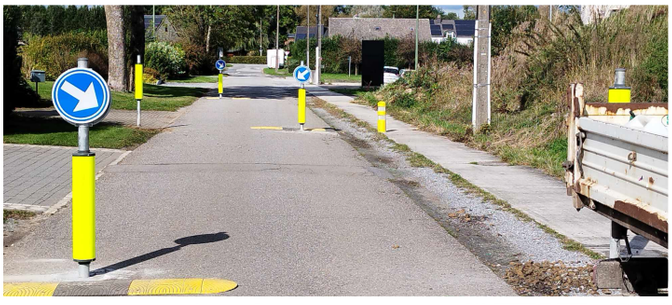
Nos ouvriers communaux ont continué leur travail d'entretien et d'amélioration du territoire d'Etalle en cette période hivernale. Voici quelques exemples de leur travail : réalisation de chicanes, déssablage d'un égouttage, mise en place des décorations de Noël. L'achat d'une nouvelle épareuse permet désormais d'entrenir les haies encore plus proprement.



















08

FÊTE LAÏQUE

Votre enfant est en 6ème primaire et entrera en secondaire en septembre 2025 ? Et s'il fêtait cette étape importante avec d'autres jeunes de son âge et ses proches ?

Avec la Fête laïque organisée par le CAL/Luxembourg en collaboration avec Gaume Laïcité – Maison de la Laïcité de Virton, c'est possible !

La Fête laïque permet aux enfants de marquer le passage important de l'enfance à l'adolescence. Elle consiste en un spectacle préparé par les enfants qu'ils présentent sur scène devant leur famille. En se basant sur des sujets de société : solidarité, écologie, pauvreté, migration... ils font part aux adultes du regard qu'ils portent sur le monde.

La Fête laïque et sa préparation représentent un moment précieux pour les enfants ! C'est l'occasion de rencontrer d'autres jeunes de la province de Luxembourg et de partager des moments de réflexion, de solidarité, de rires et de bonne humeur !

Gaume Laïcité invite les enfants de 6ème primaire de la région au stage préparatoire qui se tiendra la deuxième semaine des vacances de printemps, du lundi 5 mai au vendredi 9 mai 2025, au CIRAC, à Marcourt. Le spectacle, qui rassemblera les enfants et leur famille, aura lieu le dimanche 11 mai 2025 à 10h30 au cercle culturel de Sibret. Pour organiser au mieux le stage préparatoire, il est important d'inscrire votre enfant dès maintenant! La participation au stage est de 120 euros par enfant (tout compris – hébergement, repas, activités). L'entrée au spectacle pour les familles est gratuite.

Contact & inscriptions : 084/38.71.29
https://www.calluxembourg.be/ceremonies-laiques/fete-laique/

09

RETOUR SUR L'AUTOMNE 2024

Retrouvez quelques évènements qui ont marqué l'automne 2024: Place aux enfants, le Salon du Livre d'Etalle, le Marché de Noël de Vance, les commémorations du 11 novembre, les ateliers du Cercle Horticole, le concert de Noël de l'Harmonie La Stabuloise.



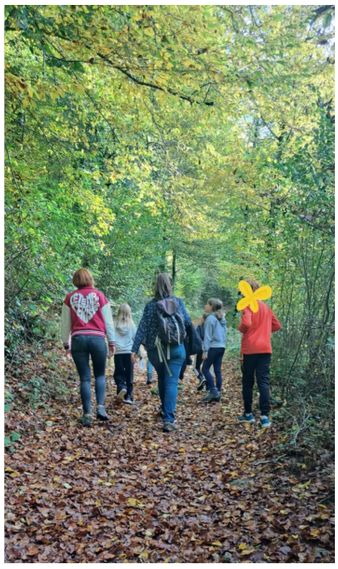







PAIX
SOEUR
DOUCEUR
RESPECT

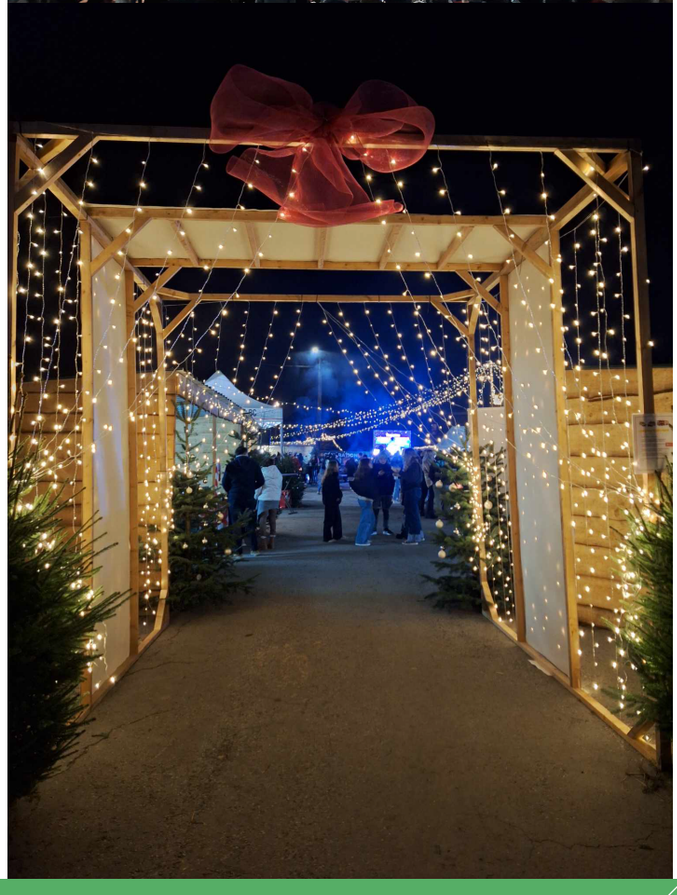
















10

COLLECTE DES DÉCHETS

Vous êtes un peu tête en l'air et vous passez parfois à côté de la collecte des déchets ? N'oubliez pas de télécharger l'application: "Etalle en Poche" pour recevoir des rappels la veille de chaque ramassage.

POURQUOI RÉDUIRE LES PUBLICITÉS PAPIER ?

En 2023, IDELUX Environnement a collecté environ 40 kg de papiers-cartons par habitant. Les publicités qui arrivent dans les boîtes aux lettres en constituent une bonne partie. Pour réduire les déchets de papier, c'est pourtant facile. Il suffit en effet d'apposer un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres, un geste efficace qui permet de réduire jusqu'à 16 kg de déchets de par boîte aux lettres et par an.

La solution ? L'autocollant STOP PUB

Cet autocollant ne concerne que la publicité et la presse gratuite non adressées.
Il ne concerne donc pas les imprimés qui mentionnent vos nom, prénom et adresse.
Deux versions sont disponibles. À vous de choisir:





Où trouver l'autocollant STOP PUB ?

Les autocollants STOP PUB sont disponibles :
- Dans les 11 Espaces Wallonie ;
- Dans les 16 guichets énergie ;
- Dans les bureaux de bpost ;
- Dans votre commune ;
- Et dans votre recyparc depuis le 4 novembre 2024 !

Pour les personnes ayant des difficultés à se rendre dans l'un ces endroits, les autocollants peuvent être commandés en envoyant une demande à ediwall@spw.wallonie.be.

Connaissez-vous la liste Robinson ?

Pour les publicités adressées, il existe aussi une solution : la liste Robinson. Cette liste rassemble les personnes qui ne souhaitent plus recevoir de publicité adressée. Notez que les entreprises ne sont légalement pas obligées d'utiliser la liste Robinson lorsqu'elles envoient des actions commerciales adressées. Toutefois, la BAM (Association Belge du Marketing), conseille aux entreprises de consulter cette liste et de supprimer les adresses qui s'y trouvent de leurs bases de données pour la publicité adressée par courrier. Inscrivez-vous gratuitement sur la liste Robinson via www.robinson.be ou par courrier à Belgian Association of Marketing (BAM asbl), Raketstraat 50 – 1130 Bruxelles.

Trier les papiers et les cartons

Malgré nos efforts pour réduire les papiers ou cartons, il est probable que nous en produisons toujours quelques kilos. Pour ceux-là, nous vous rappelons que le tri est obligatoire. Vous trouverez toutes les consignes dans votre calendrier de collecte ou sur les pages d'Idelux. Correctement triés, les papiers-cartons peuvent ensuite être déposés :
- Au recyparc, dans le conteneur « papiers » ou le conteneur « cartons » ;
- A la collecte sélective des papiers-cartons en porte-à-porte.

Papiers et cartons recyclés

Les papiers et les cartons sont recyclés à grande échelle depuis des années. Les papiers-cartons recyclés se retrouvent ainsi partout : dans l'essuie-tout et les magazines, mais aussi dans les matériaux d'emballages ou les bacs de rangement. Et c'est une bonne chose, parce que, grâce au recyclage, nous consommons moins de matières premières naturelles et nous réduisons nos émissions de CO_2.

CALENDRIER DES DECHETS 2025

JANVIER

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FEVRIER

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DECEMBRE

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



Chaque citoyen est invité à sortir ses poubelles pour la veille au soir afin d'être assuré que ses déchets soient collectés.

- Collecte sélective des déchets ménagers
- PMC
- Papiers, cartons
- Encombrants, bois, gros métaux
  Gros métaux exclusivement sur demande
  Merci de bien séparer les encombrants, les bois et les métaux



11

ESPACE REEMPLOI DE VOTRE RECYPARC

NOUVEAUTÉ À PARTIR DE MI-DÉCEMBRE, LES ESPACES RÉEMPLOI DÉBARQUENT DANS LES 53 RECYPARCS D'IDELUX

Grâce à un partenariat avec 8 associations locales, ces nouveaux espaces, accessibles dès la mi-décembre, permettront de donner une seconde vie aux objets en bon état de façon solidaire.
Une occasion de rappeler que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Grâce à un partenariat avec une association locale, cet espace, accessible aux heures d'ouverture de votre recyparc, offre la possibilité de donner une seconde vie aux objets en bon état de manière solidaire. La logique est de favoriser le circuit court.

Étape 1 :

Apportez les objets en bon état acceptés par l'association partenaire de votre recyparc

Étape 2 :

Montrez-les au préposé qui vérifiera si l'objet peut être accepté.

Étape 3 :

Placez les objets acceptés dans l'espace réemploi. Ils seront stockés et récupérés par l'association locale.

Quels objets apporter et qui les récupère ?

Les objets autorisés doivent être propres et en bon état et répondre aux besoins des associations partenaires. Dans tous les recyparcs, vous pouvez déposer :

- Du petit mobilier ;
- Des objets de décoration et bibelots ;
- Du matériel de puériculture ;
- Des articles de sport ;
- Des jouets.

Certains objets comme les bijoux, les livres ou la vaisselle peuvent également être déposés dans la majorité des recyparcs.

Attention, les objets déposés ne doivent pas être cassés ni avoir été réparés ou rafistolés. Les jouets doivent être en état de marche. La vaisselle ou les bibelots doivent être non ébréchés.

Les objets acceptés au recyparc doivent répondre aux besoins spécifiques de chaque association locale. C'est pourquoi la liste des objets acceptés (petit mobilier, petit électroménager, objets de décoration, vaisselle, matériel de puériculture, équipements sportifs, bijoux, outillage, déco de jardin…) varie d'un recyparc à l'autre.

Retrouvez la liste des objets accepéts dans chaque recyparcs sur le site d'Idelux : https://www.idelux.be/fr/decouvrez-lespace-reemploi-de-votre-recyparc.
Au Recyparc de Habay les objets en bon état sont repris par le CPAS de Léglise - l'Armoire Bleue. Aux Recyparcs de Saint-Léger et Tintigny, les objets en bon état sont repris par la Ressourcerie Famenne Ardenne & Gaume.

Pourquoi participer ?

En déposant vos objets en bon état dans l'espace réemploi de votre recyparc, vous contribuez directement à une initiative solidaire et durable.

Sur le plan environnemental, chaque objet donné est un déchet en moins : en leur donnant une seconde vie, vous limitez la production de déchets et réduisez l'empreinte écologique de nouveaux produits. Ces gestes, bien que simples, participent à la préservation de notre environnement car les ressources sont réutilisées au lieu d'être jetées.

Sur le plan social, votre don fait aussi la différence. Les objets déposés dans l'espace réemploi sont repris par des associations locales. Cela permet de renforcer le tissu associatif de votre région tout en aidant ceux qui en ont besoin. En favorisant le circuit court, IDELUX Environnement s'assure que ces objets retrouvent une nouvelle utilité, localement, dans votre communauté. Un simple don, pour un avenir plus solidaire et responsable.

Ce projet est mis en place par IDELUX Environnement avec le soutien de Wallonie.

12

BIEN-ÊTRE ANIMAL



Prendre soin des animaux va généralement de soi. En complément, des organismes tels que la SRPA (Société Royale Protectrice des Animaux) soutiennent les Communes dans la mise en oeuvre de politiques visant à favoriser le bien-être animal sur leur territoire.

FAVORISONS LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN RESPECTANT NOS OBLIGATIONS CITOYENNES

Pour Etalle, c'est la SRPA d'Arlon (refuge pour animaux agréé, situé à la Route de Luxembourg, 351, 6700 Arlon) qui intervient en tant que partenaire communal. Ci-dessous, la SRPA revient sur la notion de « bien-être animal » et sur les obligations des détenteurs de chats et/ou de chiens.

Les animaux sont intelligents et capables de ressentir des émotions telles que la peur et la douleur ainsi que le plaisir et le bonheur...

Le bien-être animal fait référence à la qualité de vie telle qu'un animal individuel en fait l'expérience. Le bien-être animal au sens large englobe non seulement la santé et le bien-être physique de l'animal, mais aussi son bien-être psychologique et la possibilité d'exprimer les comportements importants propres à son espèce. Le bien-être peut être décrit comme satisfaisant si les animaux sont en bonne santé physique et psychologique, se sentent bien et ne souffrent pas. Depuis quelques temps, la région Wallonne s'est dotée d'un outil législatif afin de s'assurer que le bien-être des animaux soit assuré et ce, pour les animaux de compagnie mais également d'élevage.

Pour les détenteurs de chats et/ou de chiens

L'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

Il est permis d'en acquérir, à titre gratuit ou onéreux, uniquement si l'animal est identifié et enregistré. L'identification permet de lier l'animal à son propriétaire. Elle est réalisée par l'implantation d'une puce électronique sous la peau de l'animal. Même si les effets de cette législation mettront du temps à se faire sentir, elle permettra à terme de retrouver beaucoup plus facilement le propriétaire d'un chat perdu ou abandonné.

Actuellement, 7 chiens sur 10 qui arrivent dans les refuges sont identifiés. Grâce à cela, les propriétaires sont directement identifiés et contactés sans délai. Il n'est donc presque plus possible de céder ou d'abandonner un animal sans conséquence.

LA STÉRILISATION OBLIGATOIRE DES CHATS DOMESTIQUES

Tous les chats doivent être stérilisés, depuis le 1er janvier 2019, avant l'âge de 6 mois et en tous cas, avant qu'ils ne soient donnés ou vendus. On compte particulièrement sur cette législation pour tendre vers un équilibre entre les chats abandonnés/errants et ceux de maisons.

La prolifération des chats est un enjeu qui peut s'avérer problématique sur certains territoires. En effet, un seul couple peut donner vie jusqu'à 36 chats en l'espace de 16 mois. La stérilisation est donc une mesure nécessaire afin de permettre à nos petits félins de mener une vie paisible et protégée dans nos quartiers. De plus, la stérilisation offre de sérieux avantages pour la vie de l'animal. Un mâle castré demeure énergique, et devient plus sociable et plus affectueux. Il vagabonde moins et cesse de délimiter son territoire par son urine. Il aura aussi moins tendance à se battre (comportement vecteur de maladies). Une femelle stérilisée est plus calme, n'a plus de chaleurs et risque moins de développer des tumeurs mammaires.

Le bien-être animal à Etalle

La question du bien-être animal, entrée dans la législation via le Code wallon du bien-être animal, repose, en partie, sur les compétences de la Commune (ou du Bourgmestre). Dès lors, depuis plusieurs années, la Commune d'Etalle est partenaire de la SRPA (Société Royale Protectrice des Animaux) pour agir, conjointement, en faveur du bien-être animal. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention adoptée en Conseil communal.

Pour information, voici les missions affectées à la SRPA au sein de cette convention :

- Le refuge accueille, en nombre limité, les animaux perdus, abandonnés, négligés ou saisis.

- Il garantit à l'administration communale des infrastructures d'accueil conformes au prescrit légal et des connaissances adéquates au besoin de l'animal.

- Lorsqu'il s'agit d'animal perdu ou errant porteur de marques d'identification, la SRPA entreprend les démarches nécessaires pour retrouver le propriétaire de l'animal et l'avertir sans délai.

- La SRPA tient à la disposition de la commune la liste complète des animaux recueillis. La communication des informations se fait exclusivement sous forme de fichier transmis par courrier électronique.

- Le refuge prend en charge et conserve l'animal selon les modalités décrites dans le Code Wallon avant, le cas échéant, d'en devenir propriétaire et de le proposer à l'adoption selon les modalités de l'arrêté royal du 27 avril 2007, sans droit de récupération de l'ancien propriétaire.

Etalle adopte une convention pour la stérilisation des chats errants

La Commune d'Etalle a adopté, en Conseil communal réuni en septembre 2020, une convention spécifique avec la SRPA (Société Royale Protectrice des Animaux) afin de mener des campagnes de stérilisation des chats errants.

Il n'est pas question de stériliser les chats domestiqués, ceux-ci pouvant être identifiés via leur puce électronique (obligatoire !). Ces campagnes se traduisent par des opérations de captures de chats errants dans des zones spécifiques. Lorsque celles-ci ont lieu, les habitants de la Commune sont informés, au préalable, de tous les détails de chacune de ces opérations par le biais d'un toute-boîte adressé à chaque ménage.

Si vous avez connaissance de situations problématiques en matière de chats errants, n'hésitez pas, d'initiative, à prendre contact avec la SRPA à Arlon.



13

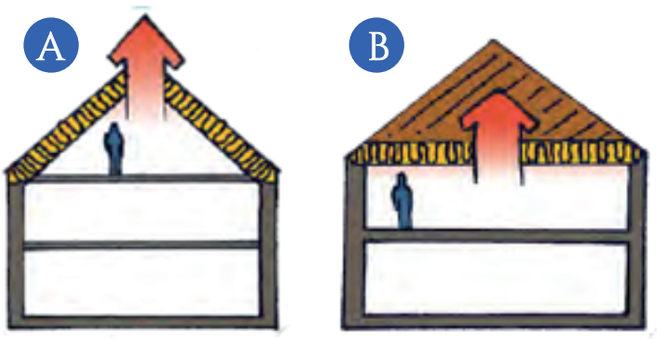
ISOLEZ VOTRE MAISON



C'est par la toiture que les pertes de chaleur d'une maison non isolée sont les plus importantes. C'est donc la première étape à réaliser car le potentiel d'économies d'énergie est important. Les murs sont quant à eux responsables de près d'un quart des pertes de chaleur dans la maison

ISOLATION DE LA TOITURE

En fonction de l'usage que vous faites de votre grenier, deux solutions sont possibles :



A/ Votre grenier fait ou fera partie de votre espace de vie : isoler la toiture inclinée

B/ Votre grenier ne fait pas partie de votre espace de vie : isoler le plancher de votre grenier

ISOLATION DES MURS

En fonction des différentes contraintes de votre habitation 2 solutions s'offrent à vous.
La solution la plus efficace et la plus pratique est l'isolation par l'extérieur. Elle permet une meilleure continuité de l'isolation avec les autres parois et utilise le mur pour stocke la chaleur. Toutefois, cette technique entraine une modification de l'aspect extérieur de votre façade.

Si vous souhaitez conserver l'aspect extérieur de votre façade car elle a une valeur patrimoniale ou si votre façade est à rue ou à la limite de la zone constructible, vous pouvez isoler vos murs par l'intérieur. Cette solution nécessite un très bon niveau de connaissances techniques et thermiques. Sa mise en oeuvre est complexe et nécessite de faire appel à un professionnel.

ISOLATION DE LA DALLE DU SOL

La déperdition de chaleur par le sol représente 10 à 15% des pertes de chaleur totales de la maison. On isole généralement le sol du rez-de-chaussée qui délimite le volume chauffé (sur terre-plein, cave ou vide ventilé). Si vous renovez votre maison et que votre sol est remplacé profitez-en pour l'isoler

QUELLE ÉPAISSEUR D'ISOLANT METTRE ?

La chaleur se transmet du milieu le plus chaud vers le milieu le plus froid. Le coefficient de transmission thermique U (W/m2K) indique si une paroi perdra beaucoup d'énergie ou non. Plus sa valeur est petite, moins une paroi va perdre de l'énergie.

La réglementation PEB impose le respect de certaines valeurs U en fonction de la paroi que vous isolez. La valeur U prend en compte toutes les couches successives qui composent la paroi. Le calcul de la valeur U est parfois complexe et nécessite une bonne connaissance en construction. Différents opérateurs sont à votre dispositions : auditeur, architecte, responsable PEB, Guichets de l'énergie.

Outre la performance thermique de votre isolant, soyez attentifs aux autres caractéristiques : perméabilité à la vapeur, comportement à l'humidité, résistance à la compression, étanchéité à l'air, inertie thermique etc.

PROTÉGER L'ISOLANT

Un isolant est d'autant plus efficace que l'air qu'il contient est sec (protégé de l'humidité) et immobile (protégé des mouvements de l'air).
La vapeur d'eau qui condense entraîne une perte d'efficacité de l'isolant et des risques de pourriture/dégradation des éléments qui le composent.

Pour limiter les risques de condensation, on placera, dans certains cas, un pare-vapeur, du côté intérieur, pour empêcher la migration de vapeur d'eau dans la paroi. En pratique, il s'agit d'une membrane disposant d'une bonne résistance à la diffusion de la vapeur.

ATTENTION AUX PONTS THERMIQUES

Ce sont des zones de faiblesse dans l'enveloppe d'un bâtiment : le froid extérieur est alors plus rapidement transmis à l'intérieur du logement. La vapeur d'eau se condense sur ces points plus froids, ce qui peut engendrer la formation de traces noires et de moisissures. Une bonne continuité de l'isolation et de la membrane d'étanchéité doit permettre de traiter ces points faibles.

LES STABULOIS TÉMOIGNENT

Madame H habite une maison mitoyenne vieille de plus de 100 ans d'environ 250 m2. Elle dispose d'une cheminée ouverte et se chauffe au mazout. En 2017, elle décide de mettre en place divers investissements pour l'énergie. En 2020, elle entreprend des travaux de réfection et d'isolation de sa toiture. Elle isole donc environ 100 m2 de toiture avec de la laine de roche. Celle-ci lui a couté environ 20 euros/m2 (hors main d'oeuvre). Elle obtient 2800 euros de prime de la région wallonne.
Les travaux d'isolation ont eu un impact important sur la consommation de chauffage. La consommation de mazout a diminué de plus de moitié depuis l'isolation du toit. La consommation est passée de 2800 litres de mazout en 2017 à 900 litres en 2022.

Quelle(s) prime(s) pour isoler ma maison ?

Deux systèmes de primes sont disponibles à la Région wallonne. Toutes les primes sont calculées en fonction du revenu de référence de votre ménage. Retrouvez toutes les informations sur ces deux primes dans l'onglet « aide et prime » du site Energie du SPW ou prenez contact avec le guichet de l'énergie d'Arlon au 063/24.51.00 ou par mail à l'adresse : guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be

LES PRIMES HABITATIONS AVEC AUDIT LOGEMENT

Les travaux d'isolation de la toiture, des murs et du sol sont repris dans les primes Habitation. Les montants des primes varient en fonction de votre catégorie de revenus. Un supplément est octroyé si vous utilisez des matériaux biosourcés.

- Isolation thermique de la toiture - De 50 à 300 euros/m2*
- Isolation thermique de la toiture avec matériaux biosourcés - De 65 à 390 euros/m2*
- Isolation thermique des murs - De 22 à 132 euros/m2*
- Isolation thermique des murs avec matériaux biosourcés - De 22 à 132 euros/m2*
- Isolation thermique du sol - De 15 à 90 euros/m2*
- Isolation thermique du sol avec matériaux biosourcés - De 20 à 120 euros/m2*

*En fonction de la catégorie de revenus

PRIME TOITURE ET PETITS TRAVAUX DE MOINS DE 6000€

Des aides wallonnes supplémentaires sont désormais disponibles sans nécessiter un audit. Cette prime ne comprend pas les travaux d'isolation des murs et du sol.
Le remplacement de la couverture et l'appropriation de la charpente font aussi l'objet d'une prime. La visite préalable d'un estimateur gratuit de la Région wallonne est toutefois nécessaire. À la suite de sa visite, il établit un rapport dans lequel il constate l'éligibilité des travaux.

- Isolation thermique de la toiture par le demandeur - De 9 à 54 euros/m2*
- Isolation thermique de la toiture par l'entrepreneur - De 30 à 180 euros/m2*
- Isolation thermique de la toiture Avec matériaux biosourcés par le demandeur - De 13 à 78 euros/m2*
- Isolation thermique de la toiture Avec matériaux biosourcés par l'entrepreneur - De 40 à 240 euros/m2*

*En fonction de la catégorie de revenus

PRÊT À TAUX ZÉRO

Il est possible de financer vos travaux de rénovation grâce à un prêt à taux 0 % sous la forme d'un prêt à tempérament d'un montant de 1 000 à 60 000 euros remboursable en 30 ans maximum :

• Si vous avez 2 enfants ou moins, vous devez vous adresser à la Société wallonne du Crédit social (SWCS) : 078/158 008 ou www.swcs.be
• Si vous avez au moins 3 enfants à charge ou assimilés, vous devez vous adresser au Fonds du Logement de Wallonie (FLW) : 071/207 711 ou www.flw.be

AVANTAGE FISCAL POUR TRAVAUX D'ISOLATION DU TOIT

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt pour l'isolation du toit de votre logement si les travaux d'isolation du toit ont été réalisés par un entrepreneur.

Vous trouverez toutes les infos sur le site du SPF Finances :
https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/isolation-toit/avantage-fiscal

PRIMES COMMUNALES

Si vous avez préalablement obtenu une prime de la région wallonne, la commune vous octroie un complément correspondant à 20% de la prime wallonne octroyée. Retrouvez le règlement et le formulaire sur : https://www.etalle.be/primes.html

J'ISOLE MA TOITURE OU MA FAÇADE, AI-JE BESOIN D'UN PERMIS D'URBANISME ?

Les travaux d'isolation de l'enveloppe de votre maison seront dispensés d'un permis d'urbanisme si les nouveaux matériaux utilisés présentent le même aspect extérieur que les précédents. L'accroissement d'épaisseur ne doit pas excéder 30 cm. Veuillez aussi à respecter les règles PEB (épaisseurs minimales et maximales d'isolant). Si l'un de ces points est non conforme, alors un permis est requis (procédure simplifiée sans architecte).

Pour toute question, contactez le service urbanisme - Gregory Turbang : 063/45.01.10 gregory.turbang@etalle.be ou Christelle Velter : 063/45.01.24 christelle.velter@etalle.be

RECHERCHE DE PARTICIPANTS

COMITÉ DE PILOTAGE



Envie d'être acteur de la transition énergétique de ta commune ?

Citoyen.ne ? Membre d'une association ? Indépendant.e ? Commerçant.e? Représentant.e d'une institution ou d'une école ? Tu as minimum 16 ans et tu es intéressé.e par les questions énergétiques, environnementales et climatiques ?

Rejoins le comité de pilotage !
Cela te permettra de suivre la mise en oeuvre du Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) et d'agir pour l'avenir d'Etalle.

Soumets ta candidature en quelques clics via le QR-code suivant ou en prenant contact avec Estelle Signorato.
Coordinatrice Pollec
063/45.01.12
estelle.signorato@etalle.be



14

ONE - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) vous propose :
- Un accompagnement par des professionnels;
- Un suivi médical préventif de qualité;
- Une écoute et un soutien personnalisé à domicile.

Ce service est gratuit, préventif, sur base volontaire des parents et exclusivement sur rendez-vous.

Il se traduit à la fois par des visites à domicile (prénatales et postnatales), des ateliers et des consultations mobiles.

Les consultations et les ateliers sont organisés exclusivement sur rendez-vous. Prenez contact avec votre Partenaire Enfants-Parents (PEP's): Charlotte Moureau - 0494/56.15.86



CONSULTATIONS MOBILES (CAR)

Exclusivement sur rendez-vous avec la PEP's de secteur et un médecin:

- 4ème mardi du mois à Vance (9h-11h)
Parking de l'Eglise - Rue de la Semois, 110
En présence du Dr Genin

- 4ème mardi du mois à Sainte-Marie (13h-16h)
Place communale - à proximité de la crèche
En présence du Dr Gadisseux

- 4ème mercredi du mois à Etalle (9h-12h)
Rue des Ecoles - à proximité du complexe sportif
En présence du Dr Lunianga

VISITE A DOMICILE

Sur demande des parents, votre Partenaire Enfants-Parents (PEP's) peut proposer des visites à domicile prénatales (avant l'accouchement) ou postnatales (jusqu'au 6 ans de l'enfant).

Profitez de cet accompagnement personnalisé et gratuit chez vous en contactant Charlotte Moureau - 0494/56.15.86. Vous pourrez ainsi convenir d'un rendez-vous selon vos disponibilités. Cette rencontre se déroulera dans votre cadre de vie et vous permettra d'adapter les conseils donnés dans votre quotidien. Vous pourrez aborder tous les sujets relatifs à votre grossesse et à votre enfant: allaitement, sommeil, allimentation, sécurité, étapes du développement, etc.

MASSAGE BÉBÉ

Cet atelier collectif est organisé une fois tous les trois mois pour les bébés de 1 à 5 mois accompagnés de leur(s) parent(s)
Exclusivement sur rendez-vous
Tintigny - Rue de France, 5

PORTAGE BÉBÉ

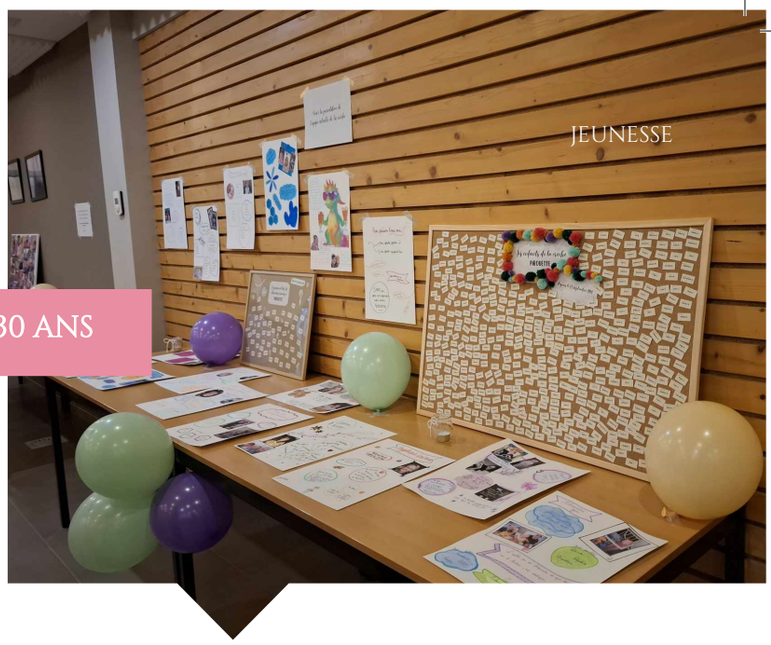
Cet atelier collectif est organisé une fois tous les trois mois. Vous pouvez vous y inscrire avant ou après l'accouchement.
Exclusivement sur rendez-vous
Tintigny - Rue de France, 5

DEPISTAGE VISUEL

Organisé deux fois par an, ce dépistage est destiné aux enfants de 18 mois à 3 ans.
- 05 février 2025 de 13h30 à 15h30
- 02 septembre 2025 de 10h30 à 12h30.

Exclusivement sur rendez-vous

15 PIROUETTE FÊTE SES 30 ANS



Jeudi 21 novembre la crèche Pirouette a mis les petits plats dans les grands pour fêter les trente ans d'existence de la crèche dans notre commune.

Environ 50 parents d'enfants (ou anciens enfants) de la crèche, professionnels du secteur, membres du conseil communal et de l'équipe de Pirouette et son Pouvoir Organisateur, ont répondu présents pour cette soirée festive.

La soirée a débuté par quelques mots d'introduction par Sébastien Peiffer, le président du PO, et Céline Fleury, directrice de la crèche. Ils nous ont exposé quelques éléments permettant de comprendre l'histoire et l'évolution de la crèche et ce projet de construction d'une nouvelle crèche.

Cette nouvelle structure marquera un retour de la crèche dans le village d'Etalle après avoir élu ses quartiers durant quelques années à Sainte Marie sur Semois. Pirouette sera, dès l'année 2026, capable d'accueillir jusque 42 enfants, de quoi mieux rencontrer les besoins d'accueil sur notre territoire communal.

Ensuite, Virginie Charton, formatrice à l'Autrement Dit, et ancienne directrice de crèche a fait un exposé fort intéressant sur le thème : "Et s'il était possible d'être un parent équilibré ?" ou comment accompagner son enfant avec bienveillance et fermeté ?

Qui dit anniversaire d'une crèche dit également anniversaire de certains membres de l'équipe, on a donc profité de cette soirée pour mettre à l'honneur Virginie Goffinet qui travaille depuis 30 ans à la crèche (la première puéricultrice de Pirouette) mais aussi Christelle Gérard et Sarah Delviesmaison qui comptent chacune 20 ans de service.

Pour clôturer la soirée, les personnes présentes ont partagé le verre de l'amitié et un buffet de produits issus de nos commerces et traiteurs locaux en partageant des souvenirs, des idées, des projets pour notre super crèche !







16

MAISON DE JEUNES

La Maison de Jeunes propose de nombreuses activités en plus des moments d'accueil. Suivez leurs réseaux sociaux pour connaître leur agenda.

LA MAISON DE JEUNES : UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CRÉATIVITÉ POUR TOUS LES JEUNES

En 2024, la Maison de Jeunes a connu une année exceptionnelle, marquée par une foule d'activités et une très bonne participation des jeunes de notre commune. Avec plus de 100 activités gratuites proposées et autant de jeunes accueillis, notre Maison de Jeunes, d'année en année, s'affirme comme un véritable lieu de rencontre, de créativité et de développement personnel pour tous les jeunes dès l'âge de 12 ans.



UNE ANNÉE RICHE EN ACTIVITÉS

L'année 2024 a été particulièrement riche en événements et en initiatives. Nous avons organisé plusieurs séjours, des stages variés et des ateliers qui ont permis à nos jeunes de découvrir de nouvelles passions, de développer leurs compétences et de tisser des liens durables. Que ce soit à travers des activités sportives, artistiques, culturelles ou éducatives, chacun a pu trouver une activité qui lui correspondait.

UN ACCUEIL POUR TOUS

La Maison des Jeunes est avant tout un lieu d'accueil chaleureux et inclusif. Nous accueillons tous les jeunes dès l'âge de 12 ans plusieurs jours par semaine, qu'ils souhaitent simplement passer un moment convivial, participer à nos nombreuses activités ou s'investir dans des projets plus ambitieux. Notre équipe dynamique et bienveillante est toujours à l'écoute des besoins et des envies de chacun, afin de proposer des activités adaptées et enrichissantes.

REJOIGNEZ-NOUS EN 2025 !

Alors que nous nous préparons à entamer une nouvelle année, nous tenons à rappeler à tous les jeunes de notre commune, et d'ailleurs, que la Maison des Jeunes est là pour eux. Que vous ayez 12 ans ou plus, que vous soyez intéressés par le sport, l'art, la culture ou simplement par passer un bon moment entre amis, nous vous accueillons à bras ouverts. Nous avons hâte de vous retrouver en 2025 pour de nouvelles aventures, de nouveaux projets et de belles rencontres.



Pour plus d'informations sur nos activités et nos horaires, n'hésitez pas à nous contacter ou à passer nous voir directement à la Maison des Jeunes. Nous serons ravis de vous accueillir et de vous faire découvrir tout ce que nous avons à offrir. Ensemble, faisons de 2024 une année encore plus belle et enrichissante pour tous les jeunes de notre commune !



17 PLAINES ET STAGES

L'administration communale et les asbl locales vous proposent de nombreux stages pendant les différentes vacances.

A l'heure de l'impression de ce bulletin, nous n'avons pas reçu l'ensemble des informations des stages organisés sur le territoire d'Etalle. Ils seront diffusés ultérieurement via l'application « Etalle en Poche ». N'hésitez pas à la télécharger et à activer les notifications.

CONGÉ DE DÉTENTE

Plaines communales à Etalle

du 24/02 au 28/02/2025 et du 3/03 au 7/03/2025
de 2.5 à 12 ans
de 9h à 16h (accueil dès 7h30 et jusqu'à 17h30)
Inscriptions via le portail parent de la commune d'Etalle à partir du 27 janvier 2025

Stage Tribal Souk « Jouons des mouvements, des couleurs et d'imagination »

18 rue du Moulin à Etalle
du 25/02 au 28/02/2025
de 8 à 13 ans
de 9h à 16h30
Pour s'inscrire : https://tribalsouk.org/product/stage-de-theatre-pour-enfants-8-13-ans

CONGÉ DE PRINTEMPS :

Plaine communale

Lieu à définir
du 28/04 au 2/05/2025 (excepté le 1er mai - férié)
de 2.5 à 12 ans
de 9h à 16h (accueil dès 7h30 et jusqu'à 17h30)
Inscriptions via le portail parent de la commune d'Etalle à partir du 31 mars 2025

Stage créatif et numérique « Sors de ta bulle À la découverte du 9ème art »

Stage proposé en collaboration entre la bibliothèque, l'Espace Publique Numérique et le Centre d'Eveil Artistique d'Etalle
du 28/04 au 2/05/2025 (excepté le 1er mai - férié)
de 8 à 12 ans
de 9h à 16h (accueil dès 7h30 et jusqu'à 17h30)
Inscriptions via le portail parent de la commune d'Etalle à partir du 31 mars 2025

Stage Tribal Souk « Chants et marionnettes »

18 rue du Moulin à Etalle
du 5 au 9/05/2025
de 7 à 13 ans
de 9h à 16h30
Pour s'inscrire : https://tribalsouk.org/product/stage-chants-et-marionnettes-7-13-ans

CONGÉ D'ÉTÉ

Plaines communales
Etalle
du 7/07 au 11/07, du 14 au 18/07 et du 22 au 25/07/2025
de 2.5 à 12 ans
de 9h à 16h (accueil dès 7h30 et jusqu'à 17h30)
Inscriptions via le portail parent de la commune d'Etalle à partir du 10 juin 2025

CONGÉ D'AUTOMNE :

Plaine communale
Lieu à définir
du 20/10 au 24/10/2025
de 2.5 à 12 ans
de 9h à 16h (accueil dès 7h30 et jusqu'à 17h30)
Inscriptions via le portail parent de la commune d'Etalle à partir du 29 septembre 2025

PLUS D'INFORMATIONS

Stabulaccueil - Sandrine Schmitz
Coordinatrice Accueil Temps Libre
sandrine.schmitz@etalle.be
063/45.01.14

18

CAMPS DE VACANCES À CLÉRIEUX

L'administration communale d'Etalle propose aux enfants de 7 à 13 ans des vacances au soleil à Clérieux. Le prix est de 270 euros pour le 1er enfant et 260 euros pour chaque enfant suivant de la même fratrie.
Cela comprend le voyage aller-retour en car, l'hébergement et la nourriture.

Deux dates sont à retenir :
1er camp : du 08 au 18 juillet 2024
2ème camp : du 18 au 28 juillet 2024

Outre les dates de séjour, les deux camps sont sensiblement similaires. Au programme : piscine, excursion à la mer, grands jeux thématiques, découverte des environs, veillées ... et une belle dose de bonne humeur.



Les places étant limitées, n'oubliez pas de contacter Christine Dodeur à l'administration communale pour inscrire votre enfant : christine.dodeur@etalle.be - 063/45.01.21.

19

MUSEE GAUMAIS

Comme chaque année, le Musée gaumais fait une pause hivernale pour bichonner les vitrines, travailler sur l'inventaire et vous concocter de nouvelles activités. Le musée sera donc fermé au public du 6 janvier au 23 février inclus.

STAGE « L'ART DU PORTRAIT »

À chaque congé scolaire, le Musée gaumais propose des stages créatifs pour enfants. Les enfants y font une visite ludique du musée et réalisent leurs propres créations. Le prochain stage aura lieu lors du congé de détente et sera consacré à une initiation à l'art du portrait.
Du lundi 24 au mercredi 26 février, de 13h30 à 16h30, pour les 8-12 ans
Et du lundi 3 au mercredi 5 mars, de 13h30 à 16h30, pour les 5-7 ans
Chaque stage coûte 45 euros/enfant, matériel compris.

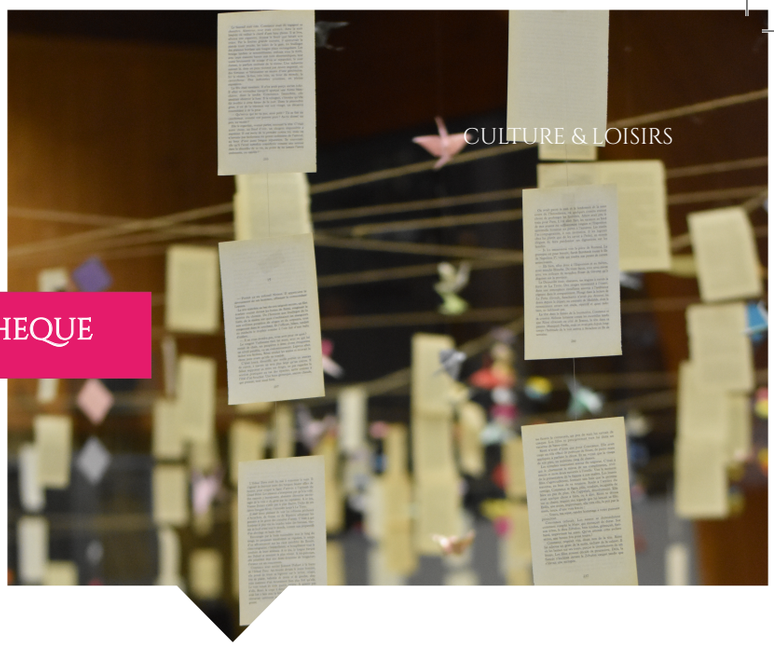
EAU'TREFOIS EN GAUME

À l'occasion des Journées wallonnes de l'Eau, le Musée gaumais vous propose une visite thématique sur l'usage de l'eau d'hier à aujourd'hui. Dans quoi buvait-on chez les Gallo-romains ? Comment lavait-on son linge en 1900 ? Et l'hygiène ?
Cette visite se veut interactive et ludique grâce à la possibilité de toucher et d'essayer certains objets.
De 15h à 16h30 – 2euros/personne

LA GRANDE CHASSE AUX OEUFS

Le 16 avril prochain, la grande chasse aux oeufs du Musée gaumais est de retour !
Une manière originale de redécouvrir les salles du musée, à la recherche des trésors chocolatés.
Cette activité est réservée aux enfants et demande la supervision d'un adulte. Venez munis d'un panier ou d'un contenant pour les oeufs.
Départ à 16h – 3 euros/enfant

20 BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque vous offre la possibilité d'accéder facilement à de nombreux livres, jeux et autres médias et à participer à des animations variées. Retrouvez leur agenda sur l'application "Etalle en Poche".

LA NUIT DES BIBLIOTHEQUES

A l'occasion de la Nuit des bibliothèques, la bibliothèque vous propose d'assister, avec vos enfants âgés de 3 à 6 ans, à un spectacle en compagnie des « Papoteuses ». Théâtre d'ombre, tapis bavard et jolies histoires vous attendent le mercredi 22 février à 18h.
L'activité (+/- 30 min) est gratuite mais nécessite une réservation. Places limitées – 063/60.13.88 – 0499/41.64.88 (par sms) – bibliotheque@etalle.be

DU ROMAN À L'ÉCRAN

Grâce au partenariat avec Point Culture, la bibliothèque a diffusé des films populaires pour les écoles (Sacrées sorcières, Le Petit Nicolas) et pour le public adulte (Les vieux fourneaux) et un magnifique documentaire (L'affût aux loups).

Le jeudi 13 février 2025, nous proposerons à deux écoles de participer une nouvelle fois à l'opération « Du Roman à l'écran ».
A 16h, nous organiserons une séance ouverte au tout-public en diffusant un nouveau film (titre à découvrir sur leur page FB début janvier).
L'activité est gratuite mais nécessite une réservation - Places limitées – 063/60.13.88 – 0499/41.64.88 (par sms) – bibliotheque@etalle.be

L'AUTOMNE A LA BIBLIOTHEQUE

Outre le Salon du Livre, la bibliothèque a entre autre organisé un atelier Kokedama et des ateliers Bébé Bouquine. Elle a participé au Mois du Doc, à StabulaGeek, à Place aux enfants. Elle a aussi accueilli le Ludobus, participé à des projets d'école et continué la distribution du livre "Toute une montagne" offert par la FWB dans le cadre de son Parcours Lecteur. Et bien évidemment, elle a accueilli les visiteurs en recherche de livres, de jeux ou même de dvd.

SPECTACLES EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE CULTUREL ROSSIGNOL TINTIGNY

Cette année, nous avons eu la chance d'accueillir le spectacle "A la poursuite de D'Artagnan" pour un public scolaire et familial, la conférence contée de Sylvie Alexandre autour des contes libertins de Jean De La Fontaine mais aussi les fantastiques "Thérèse et Joséphine" au Salon du Livre. Cela n'a été possible qu'avec la collaboration du Centre Culturel Rossignol Tintigny.

En 2025, nous vous proposerons une soirée contes avec Julien Staudt le 15 mai. L'occasion de mettre en avant le patrimoine gaumais.
Pendant l'été, les Royales Marionnettes (représentation en 2022 et 2023 de Poucet) nous présenteront leur nouveau spectacle (date à définir). En automne, Thérèse et Joséphine reviendront discuter avec nous pendant le salon.

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'équipe continue à se former. Ainsi, la bibliothèque sera fermée le jeudi 23 janvier et le jeudi 6 février pour assister à des formations.

2025

Une nouvelle année commence et il est temps de remercier tous ceux qui contribuent à rendre nos activités accessibles et notre service plus performant. Un merci particulier à l'administration communale, aux Bibliothèques Centrale et Itinérante de la Province de Luxembourg, à nos collègues, à l'équipe des ouvriers communaux, à l'équipe des complexes, au Comité de Jumelage Etalle-Clérieux, aux écoles et à l'ensemble de nos partenaires. Merci également à notre équipe de bénévoles qui nous aident à plastifier les livres que vous empruntez et à Francine pour son investissement personnel.



21

ARCHETAL

Nous oublions souvent que, comme nous l'arbre vit, il respire, transpire, se nourrit. Comme pour nous, l'eau, l'air, la terre et la lumière sont essentiels.

Partout dans le monde et depuis toujours l'arbre est d'ailleurs symbole de vie.
Fournisseur d'oxygène, d'humidité, de nourriture, de remèdes et de tant de matières premières son rôle est intimement lié à l'évolution de l'Homme, au progrès.

Aujourd'hui, la valeur sociale, écologique, paysagère et patrimoniale des arbres devrait être unanimement reconnue.

Beaucoup d'arbres remarquables, témoins de notre Histoire, sont parvenus jusqu'à nous.
Un héritage que nos ancêtres, durant des siècles, ont respecté et épargné.

Aujourd'hui, et plus que jamais, il nous faut retisser ce lien qui unit l'homme à l'arbre, à l'arbre ancien, notre patrimoine.

EXPOSITION

Archetal a accueilli du 26 octobre au 1er décembre l'exposition « Arbres témoins de notre Histoire » dans la salle de l'ancienne justice de paix – au 35 rue du Moulin.
Cette belle exposition a été conçue par l'AWAP (Agence wallonne du patrimoine).
Une vingtaine de panneaux reprenaient suivant différents thèmes, les arbres remarquables ou classés en région wallonne.
Nous avions ajouté des photos des arbres remarquables de notre commune.
Les thèmes repris dans les différents panneaux :

« HISTORIQUES ET COMMÉMORATIFS »

Il est de tradition de planter un arbre à l'occasion d'événements majeurs. C'était le cas pour les arbres plantés à l'occasion du centenaire de la Belgique en 1930, lors de la libération, ou de tout autre évènement marquant.

Sur la commune, nous avons recensé 4 arbres (2 tilleuls Etalle et Sivry), 1 chêne rouge d'Amérique (Fratin) et 1 hêtre pourpre (Sainte-Marie) plantés à l'occasion du centenaire de la Belgique ; 3 autres furent plantés à l'occasion du centenaire de « stabuloises » (2 à Chantemelle et 1 à Etalle). Le groupe animation Chantemelle a également planté un arbre pour commémorer l'an 2000.
A Buzenol, deux tilleuls auraient été plantés, près de l'école, pour fêter la libération.



« CROYANCES ET RELIGIONS »

Depuis toujours, les arbres ont fait l'objet de rites, de cultes. Dans toutes les communes de Wallonie, croix, vierges, saints, potales et chapelles côtoient étroitement nos vieux arbres, des tilleuls principalement. Sur le territoire d'Etalle, beaucoup de croix et de calvaires sont entourés d'arbres ; croix Jean Hardy, croix Lecouturier, croix de la mission, croix de Landin, calvaire de Mortinsart, calvaire de Sivry, calvaire Perleau, calvaire des écoles, etc…. A Chantemelle, la rue qui conduit à la Chapelle est bordée de 36 tilleuls (classés depuis 1990).

« VENUS D'AILLEURS »

Dès les premières conquêtes et la découverte du monde, aventuriers, explorateurs et botanistes n'auront de cesse de ramener le fruit de leurs pérégrinations.
En plein essor, la Belgique se fera une spécialité d'acclimater ces nouvelles essences exotiques, d'abord dans les propriétés des grandes familles aristocratiques, ensuite dans les premiers parcs urbains. Dans notre commune, on retrouve plusieurs espèces étrangères tels que des séquoias, chênes d'Amérique, peupliers du Canada, etc...

« REPÈRES ET LIMITES »

Près des points d'eau, au sommet des plateaux ou à la croisée des chemins, les arbres ont balisé les itinéraires de nos ancêtres. Durant des siècles, ils ont marqué les territoires seigneuriaux, les frontières ensuite. Si beaucoup de ces bornes végétales ont disparu, lieux-dits, cartes et toponymes rappellent aujourd'hui leur souvenir.
A Fratin, la rue du « Gros Hêtre » a conservé le nom alors que, détruit par une tempête en décembre 1931, le gros hêtre a été remplacé par un chêne.

« LÉGENDES ET TRADITIONS »

En raison de leur forme singulière ou de leur silhouette tourmentée, bon nombre d'arbres ont suscité l'imaginaire, alimentant légendes locales et traditions populaires.
En ayant aussi été témoins privilégiés de faits réels de notre passé, ils résument parfois à eux seuls, des chapitres de notre histoire.

« JUSTICE ET COMMUNAUTÉ »

Rendre la justice sous un arbre, souvent un chêne, remonte à une tradition séculaire.
Lieu de rassemblement, la couronne des grands arbres plantés au centre du village ou proches d'un lieu de pouvoir, accueillera aussi les premières assemblées visant à organiser la vie en communauté.
Archives Archetal et SPW-département du patrimoine

ARCHETAL
20, rue du Moulin - Etalle
www.archetal.be
0483/32.40.06 - info@archetal.be

22

CNCD 11.11.11

Roger Kaiser et son épouse Marie-Rose militent pour et avec le CNCD-11.11.11 depuis une bonne douzaine d'années. Ces années ont été riches :

- En termes de rencontres dans le monde associatif de personnes passionnées et passionnantes ;
- En termes d'enjeux sociétaux à la défense desquels ils ont pris part, qu'il s'agisse de travail décent, de justice climatique, de justice migratoire, de protection sociale ou encore de commerce équitable ;
- En termes de plaidoyers politiques auxquels ils ont eu l'honneur de participer en interpellant nos élus sur la pertinence d'agir sur les causes des inégalités davantage que sur les conséquences ;
- En termes de sensibilisation citoyenne afin que de plus en plus de gens se sentent concernés quand il est question de proposer la construction d'un monde plus juste et plus durable ;
- En termes de récoltes de fonds lors des opérations 11.11.11 au cours desquelles ils ont toujours reçu le soutien de la population ciblée pour le financement de programmes solidaires initiés par les ONG membres de la coupole CNCD-11.11.11.

Heureux d'avoir pu participer à cette belle aventure, le moment est venu pour eux de passer le relais, afin que perdure la solidarité 11.11.11 dans notre commune. Bien entendu, ce passage de flambeau peut (et même doit) être progressif. C'est-à-dire que les personnes qui les rejoindraient pourraient compter, le temps qu'il faudra sur la poursuite à leurs côtés des activités et des engagements solidaires. Qui donc, dans la population de notre belle commune d'Etalle, serait interessé.e pour faire équipe avec eux avant de reprendre l'animation du Groupe local 11.11.11 ?

Plus d'infos:
Roger et Marie-Rose KAISER-ANTOINE,
063/45.61.54 - 0473/26.89.90
roger.kaiser@ardenneetgaume.be



23

LE SPORT À ETALLE

De nombreux clubs sportifs sont présents sur le territoire d'Etalle. Retrouvez leurs coordonnées sur la page: www.etalle.be/sports ou via l'application "Etalle en poche".

YOGA - COURS POUR ADULTES

Coralie organise depuis 7 ans des cours de yoga en petits groupes les lundis, mercredis et vendredis.
Différents types de yoga sont proposés :

- Le Kundalini Yoga est une pratique qui permet un nettoyage du corps par des mouvements dynamiques ou méditatifs qui varient à chaque cours.
- Le Hatha Yoga est un yoga postural qui mobilise tout le corps en douceur et lui fait retrouver plus de souplesse. Les séances commencent par des échauffements, ensuite le yoga, et se terminent par une relaxation.
- Le Yoga Nidra, également appelé le yoga du sommeil, est une relaxation profonde qui mène à un autre état de conscience. Il permet le repos complet du corps pendant que l'esprit reste conscient du voyage guidé proposé.

Travailler en groupe présente l'avantage de créer une ambiance conviviale où tout le monde se connaît rapidement.

Coralie van Innis +32 472 / 22.72.72
coralie.yogini@gmail.com
www.yoga-nutri.com

DOJO SHOTOKAN GAUME

Karaté Do dans la tradition des grands Maîtres
Complexe sportif (petite salle)
Rue des Ecoles à ETALLE

Cours hebdomadaires:

- Mercredi de 17h30 à 18h30 (enfants à partir de 6 ans)
- Mercredi de 17h30 à 19h00 (12 ans, adolescents et adultes)
- Samedi de 10h00 à 11h00 (enfants à partir de 6 ans)
- Samedi de 10h00 à 11h30 (12 ans, adolescents et adultes)
- Sensei Emilie CABIAS Instructeur 6ème dan

En plus des activités habituelles :

- Organisation d'un stage de perfectionnement kata chaque mois ;
- Organisation du Tournoi Amical de Gaume le dimanche 16 février 2025 ;
- Participation aux stages et championnats proposés par les clubs extérieurs.

Contacts : 0494/069364 - 0498/672274
jpcourt@skynet.be



La Navette des Aînés

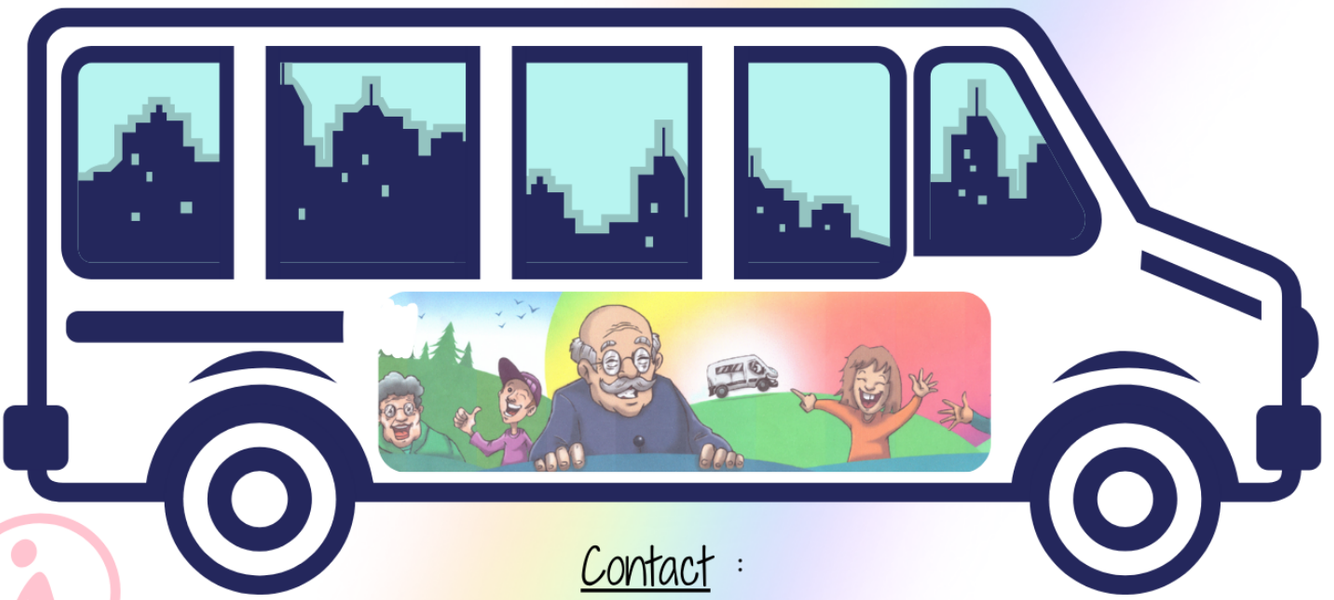
de la Commune d'Etalle

Nouveau jour
pour les courses !

Désormais,
la Navette vous accompagne aux courses

Depuis décembre 2024

le mercredi et le jeudi



Contact :

C.P.A.S. ETALLE - Place des Chasseurs Ardennais, 8
063/45.55.53

25 AGENDA

Retrouvez prochainement l'intégralité des informations de l'agenda sur notre application: WWW.ETALLE.BE/ETALLE-EN-POCHE

BULLETIN COMMUNAL & ETALLE EN POCHE - UNE SEULE ADRESSE
N'hésitez pas à envoyer les informations liées à vos évènements ou à vos actualités à: communication@etalle.be

LUDOBUS
Mercredi 15 janvier – de 13h30 à 16h30
Devant la bibliothèque d'Etalle
Prêt de jeux gratuits en partenariat avec la bibliothèque itinérante de la Province de Luxembourg
Org. Bibliothèque d'Etalle

VOEUX COMMUNAUX
Vendredi 17 janvier - à partir de 19h
Complexe sportif d'Etalle
Org. Administration communale d'Etalle

BÉBÉ BOUQUINE
Par Isabelle Prévost, conteuse
Vendredi 17 janvier de 10h à 11h
Pour les petits de 1 mois à 2.5 ans accompagnés de papa et/ou maman
Activité gratuite – sur réservation
063/60.13.88 – bibliotheque@etalle.be
Org. Bibliothèque d'Etalle

LA NUIT DES BIBLIOTHEQUES
Mercredi 22 janvier – 18H
Spectacle - Théâtre d'ombres
Pour les enfants de 3 à 6 ans
Sur réservation: 063/60.13.88 - 0499/41.64.88 (sms)
bibliotheque@etalle.be
Org. Bibliothèque d'Etalle

SOIREE OMELETTE & JEUX DE SOCIETE
Samedi 25 janvier
Inscriptions et informations : 0471/73.68.84
Org. Les Oyes de Sivry

SOUPER CABARET
Vendredi 7 février – Dès 18h15
Durant la soirée, un apéro, un plat et un dessert (confectionnés par nos équipes de cuisine) vous seront servis.
Adultes : 20 euros
Enfants moins de 12 ans : 15 euros
Moins de 4 ans : gratuit
Ecole La Providence
199A rue Saint Antoine, 6740 Etalle
Réservation obligatoire (220 places, guichet fermé)
asblevade@gmail.com ou SMS : 0472303992 -
Paiement sur BE31 0014 6836 2455
Org. ASBL EVADE & Ecole La Providence

AUDITION DES ÉLÈVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE
Samedi 8 février - 15h
facebook.com/lastabuloise
Dans le local de l'Harmonie La Stabuloise

CONCERT D'HARMONIES
Samedi 8 février - 20h
facebook.com/lastabuloise
Dans le local de l'Harmonie La Stabuloise

DU ROMAN A L ECRAN
Jeudi 13 février - 16h00
En partenariat avec Point Culture
Infos et réservation: 063/60.13.88
bibliotheque@etalle.be
Org. Bibliothèque d'Etalle

MARCHE ADEPS
Dimanche 16 février
Org. BC SARRASINS

LUDOBUS
Mercredi 19 février – de 13h30 à 16h30
Devant la bibliothèque d'Etalle
Prêt de jeux gratuits
Org. Bibliothèque d'Etalle

ATELIER FLORAL - L'AMARYLLIS
Mardi 25 février

À 20h - Salle communale, 18 rue du Moulin
Inscriptions au 063/67.67.05
Org. Cercle Horticole Etalle

CONFÉRENCE : LA CULTURE DES TOMATES

Lundi 3 mars
Soirée animée par Mr Pascal Salmon
À 20h - 18 rue du Moulin à Etalle
Org. Cercle Horticole Etalle

GRAND FEU DE VILLERS/SEMOIS

Samedi 15 Mars
Org. CDJ Villers/Mortinsart

LUDOBUS

Mercredi 19 mars – de 13h30 à 16h30
Devant la bibliothèque d'Etalle
Prêt de jeux gratuits
Org. Bibliothèque d'Etalle

BOURSE AUX VETEMENTS

Samedi 22 mars - de 10h30 à 16h
Complexe sportif d'Etalle
Vide-dressing vêtements printemps/été enfants et adultes, matériel de puériculture, jouets, vélos.
Inscription des déposants (pour le 18 mars) :
Cathy Courtois - 0497/42 47 57 ou
Cathycourtois1998@gmail.com
Emplacement 3m : 10 / table : 5 euros
Installation des déposants à 9h30.

ATELIER FLORAL - VIVE LE PRINTEMPS

Mardi 25 mars
À 20h - Salle communale, 18 rue du Moulin
Inscriptions au 063/67.67.05
Org. Cercle Horticole Etalle

GRAND FEU DE CHANTEMELLE

(date à définir – fin mars, début avril)
Org. Groupe Animation Chantemelle

CHASSE AUX OEUFS

Vance le 5 avril de 14h à 17h
Org. Patro Saint-Willibrord de Vance

FOIRE AUX PLANTES & MARCHE ARTISANAL

Dimanche 6 avril
Dès 10h - Complexe sportif et culturel d'Etalle
Inscriptions au 063/67.67.05
Org. Cercle Horticole Etalle

DEMONSTRATION FLORALE - PÂQUES

Lundi 7 avril
À 20h - Salle communale, 18 rue du Moulin
Inscriptions au 063/67.67.05
Org. Cercle Horticole Etalle

BLIND QUIZZ CONCERT

Vendredi 11 avril – accueil 19h30
Début du jeu à 20h30
Composé de 3 séries de Quizz et 3 séries de Blind Test, équipe de 4 à 6 joueurs. La grande nouveauté concerne la présence du groupe « Fleur et Noeud Pap' » qui interprètera les thèmes du Blind Test.
École La Providence,
199A rue Saint Antoine, 6740 Etalle
Réservation conseillée (140 places) :
evade@ecoleprovidence.be ou SMS : 0472303992
Org. ASBL Evade & Ecole La Providence

CONCERT DE GALA

Samedi 12 avril - 20h
Complexe sportif d'Etalle
facebook.com/lastabuloise
Org. Harmonie La Stabuloise

THE DANSANT

Avec Denys Gigot
Samedi 13 avril - 15h
Complexe sportif d'Etalle
facebook.com/lastabuloise
Org. Harmonie La Stabuloise

30ÈME ÉDITION DES BELLES BROCANTES.

Le 13 avril 2024 de 8h00 à 18h00.
A Sainte-Marie, dans la Grand'rue, la rue du Marais et les rues avoisinantes.
Uniquement de la brocante !

Prix : 2 euros le mètre, déballage à partir du 5h00.
Inscriptions via mf87brocante@gmail.com ou au 063/455.982
Org. MF Sainte-Marie 87

ATELIER FLORAL - PAQUES
Mardi 15 avril
À 20h - Salle communale, 18 rue du Moulin
Inscriptions au 063/67.67.05
Org. Cercle Horticole Etalle

LUDOBUS
Mercredi 16 avril – de 13h30 à 16h30
Devant la bibliothèque d'Etalle
Prêt de jeux gratuits
Org. Bibliothèque d'Etalle

GRAND FEU DE VANCE
19 avril
Org. CDJ Vance

VTT DE BUZENOL
23 février 2025
Org. Comité de parents de l'école de Buzenol

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION DE PRINTEMPS DU CACLB
Montauban-Buzenol
Samedi 26 avril 2025 à 16h
Entrée libre, verre offert
Org. CACLB

ALLURE LIBRE LA STABULOISE
Dimanche 27 avril
Départ à l'école FWB d'Etalle (rue du Termezart)
Départ 10h00 pour les 6-11km
Départ 09h45 pour les 7-12 ans - 1km
Avec garderie possible à l'école et douche au complexe sportif d'Etalle.
Org. L'Amicale de l'école du Termezart-Etalle.

SOIREE CONTES POUR ADULTES AVEC JULIEN STAUDT
Jeudi 15 mai - 20h
En partenariat avec le CCRT
Infos et réservation: 063/60.13.88
bibliotheque@etalle.be

LUDOBUS
Mercredi 21 mai – de 13h30 à 16h30
Devant la bibliothèque d'Etalle
Prêt de jeux gratuits
Org. Bibliothèque d'Etalle

BROCANTE ET FÊTE DE LA MUSIQUE
Dimanche 15 juin
Brocante dans les rues d'Etalle et concerts gratuits
facebook.com/lastabuloise
Org. Harmonie La Stabuloise

Centre culturel de Rossignol-Tintigny

info@ccrt.be | 063 41 31 20

LE RETOUR DE RICHARD 3 PAR LE TRAIN DE 9H24
par le théâtre du Hérisson
24, 25, 31 janvier & 1 février - 20h15
2 février - 15h, 6, 7 & 8 février - 20h15
Réservations : Isabelle Rion / 0497 02 36 48 / Isabelle.reservationsherisson@gmail.com

HEUREUX QUI COMME ULYSSE
Dominique Rongvaux
samedi 15 février - 20h - 60 min.

PROVIDENCE BAND
Par l'IMP La Providence
Vendredi 21 mars - 20h - 2 x 40 min.

CHASSE AUX ŒUFS
19 avril - Départ de la chasse à 14h30
Parc du centre culturel
Gratuit

LES POULES MOUILLÉES VOLONTAIRES
Par le théâtre Agora
Dès 4 ans
19 avril - 16h - 55 min.
Centre Culturel de Rossignol
8 euros - art. 27 (nous contacter)

EXPOSITION / THÉÂTRE DU HÉRISSON
25 ans de Hérisson - Rétrospective
Du vendredi 10 janvier au dimanche 16 février

EXPOSITION / NATHALIE HINCK
Peinture acrylique
Du vendredi 7 mars au vendredi 25 avril

STAGE / CHANT
Nicky Van Durme
samedi 17 & dimanche 18 mai
De 10h à 16h - Adulte
80 euros le weekend

DU VÉGÉ DANS NOS ASSIETTES
Réalisation d'un bol libanais & découverte des épices levantines
Avec Malorie Fauconnier & Margot Kimplaire
20 mars - de 18h30 à 22h / Ado, Adulte
Prés Verts (Virton)
55 euros la soirée, dégustation et matériel compris

TOURNAGE
Avec Espace Élément Terre & Ségolène Baille
Du 3 au 7 mars
460 euros matériel, cuisson et émaillage compris (10 pièces max.)

VANNERIE
Avec Marianne Graff
8 mars : initiation au noisetier
29 mars : découverte de l'osier vivant
5 & 26 avril : confection d'un panier aux arceaux en vannerie sauvage
60 euros la séance

STAGE DE THÉÂTRE
Avec Jean-François Brion
Samedi 1er & Dimanche 2 Mars
80 euros le week-end

PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON
Avec Marie Schrevens
Samedi 29 mars
Coeur de village, Bellefontaine
gratuit

ETALLE EN POCHE
Votre nouvelle application

VOS INFORMATIONS EN DIRECT





Le saviez-vous ?

Que la collecte de déchets du 25 décembre était reportée au 26 ?

Que la Maison de l'Emploi avait proposé des séances de coaching pour le permis de conduire ?

Que des marchés de Noël ont eu lieu à Vance, Sainte-Marie, Villers, Etalle et Chantemelle ?

Que des soumissions étaient ouvertes pour la vente de bois en décembre ?

Non ?!

Alors téléchargez l'application "Etalle en Poche" et autorisez les notifications !

Ainsi, vous recevrez en direct les informations de l'Administration communale et des associations locales.

ETALLE EN POCHE est une application gratuite
et téléchargeable via les plateformes App Store et Google Play :



Comme chaque année, les voeux communaux auront lieu le 3ème vendredi du mois de janvier à 19h au Complexe sportif d'Etalle. Ce sera l'occasion de se retrouver pour l'échange des traditionnels voeux de la nouvelle année 2025.

Pour une bonne organisation, nous vous invitons à vous inscrire par téléphone au 063/45.51.74 ou par mail à pierre.koeune@etalle.be